

1.

Débitrice:
Thévenaz SA, 1670 Ursy
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 06.02.2009
jusqu'au 26.02.2009
3.

Remarques: Modification de l'état de collocation ensuite
d'admission d'une créance tardive de 1e classe et d'admis-
sion partielle d'une créance de 3e classe (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

(00351879)